



DÉLIBÉRATION N° 73/2024

Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Présents : 24

Votants : 27

OBJET :

RESSOURCES HUMAINES

Recours au Contrat d'Engagement Éducatif et création de postes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre, le 20 juin, à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal de la Commune de Volvic dûment convoqué, s'est réuni sous
la présidence de M. Laurent THEVENOT, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 13 juin 2024.

Etaient présents : M. Laurent THEVENOT – Mme Laurence DUPONT – M. Jean-Louis ANTONY – Mme Aurélie FERNANDES – M. David JARDINE – Mme Nadège BROSSEAUD – M. Jean-Baptiste BLEHAUT – Mme Lucie PINTO – M. Halim YALCIN – M. Eric DERSIGNY – Mme Florence PLUCHART – M. Julien PIEDPREMIER – M. Yannick ALCACER – M. Emmanuel DENIS – Mme Caroline POULET – Mme Julie FAITOUT – Mme Colette DESJOURS – Mme Véronique CHARTIER – M. Christophe VIEIRA – M. Daniel BAPTISTE – M. Bruno DARCILLON – Mme Christiane ZELUS – M. Nicolas BONJEAN – Mme Murielle VILLEDIEU.

Etaient représentés :

M. Eric AGBESSI par Mme Colette DESJOURS.
M. Joël DE AMORIM par M. Daniel BAPTISTE.
M. Alexis VALLENT par Mme Laurence DUPONT.

M. Nicolas BONJEAN est désigné secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

M. Laurent THEVENOT, Maire, rappelle à l'assemblée que par délibération n° 72/2023 du 9 juin 2023, le Conseil Municipal a décidé :

- de créer 7 emplois non permanents destinés aux recrutements sous Contrats d'Engagement Éducatif ;
- de fixer la rémunération des personnes recrutées dans le cadre des Contrats d'Engagement Éducatif à :
 - 80 € bruts par jour (montant forfaitaire journalier) pour les animateurs diplômés (BAFA ou équivalence) ;
 - 70 € bruts par jour (montant forfaitaire journalier) pour les stagiaires du BAFA ;
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant dûment habilité, à signer les Contrats d'Engagement Éducatif correspondant aux emplois créés et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération.

La création de ces 7 CEE permet, ainsi, pour chaque période de vacances scolaires, d'accueillir les enfants dans le cadre de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH).

Afin de répondre aux besoins des familles qui ont fortement augmenté sur le mois de juillet 2024, il est envisagé d'élargir la capacité d'accueil de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) - Centre de loisirs de Volvic de 88 à 108 enfants sur la période allant du 8 au 26 juillet 2024 inclus.

C'est dans ce cadre qu'il vous est proposé de créer deux postes supplémentaires de CEE afin de pouvoir respecter le taux d'encadrement permettant l'accueil de ces 108 enfants sur cette période.

Ainsi, **le Conseil Municipal**, M. Laurent THEVENOT entendu, et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DÉCIDE DE CRÉER**, pour la période allant du 8 juillet 2024 au 26 juillet 2024, 2 emplois non permanents supplémentaires destinés aux recrutements sous contrats d'engagement éducatif sur cette période ;
- **DÉCIDE DE FIXER** la rémunération des personnes recrutées dans le cadre de ces contrats d'engagement éducatif à :
- 80 € bruts par jour (montant forfaitaire journalier) pour les animateurs diplômés (BAFA ou équivalence) ;
 - 70 € bruts par jour (montant forfaitaire journalier) pour les stagiaires du BAFA ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant dûment habilité, à signer les contrats d'engagement éducatif correspondant aux emplois créés et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Les crédits nécessaires à la mise en œuvre de ce projet sont prévus et inscrits au budget de la collectivité.

Certifié exécutoire
Reçu en sous-préfecture

le : 30/6/2024
Publié ou notifié
le : 30/6/2024

Le Maire,
Laurent THEVENOT



Fait et délibéré en Mairie de Volvic les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le Maire,
Laurent THEVENOT

